

Contribution n°1 du CES sur la question du tourisme outre-mer

Le CES a été saisi le 4 mai dernier pour avis sur la question du tourisme Outre-mer. L'objectif poursuivi est de promouvoir le secteur touristique, un potentiel incontestable pourtant à la déroute faute de moyens, de structures principalement.

Après examen du sujet au préalable par la commission Affaires Economiques le 11 mai 2006, il a été convenu d'agir en toute urgence sur les principaux domaines qui handicapent le tourisme dans l'île tels :

- les structures d'accueil
- développement de l'offre de produits

I. OBSERVATIONS PREALABLES

Suite à ces premiers constats, à l'unanimité, il ressort que le secteur touristique est en **déclin** à l'heure actuelle et des mesures urgentes s'imposent dans la perspective de mieux **vendre** notre île et de contribuer à son développement. Il manque donc des outils.

L'Assemblée a par ailleurs réaffirmé l'insuffisance de structures d'accueil notamment en matière d'hébergement.

Il est nécessaire de rappeler que Mayotte a pour ambition d'attirer de plus en plus de visiteurs dans l'île et de vivre pleinement du tourisme comme les autres départements et territoires d'outre-mer. Dans les prochaines années, on envisage d'accueillir près de **100 000** touristes par an, ce qui nous ramène à la dure réalité actuelle ; nous comptons en tout et pour tout 350 chambres et 750 lits.

Ceci dit, il est impératif d'agir sur ressort les éléments suivants :

- élargissement offre d'hébergement
- assouplissement des modalités administratives jusqu'à présent très lourdes
- classement des gîtes pour avoir des références hôtelières gage de crédibilité et d'assurance à nos hôtes
- mise en valeur des sites délaissés pourtant contribuant au patrimoine et à l'histoire de l'île
- surtout convaincre **des gros tours opérateurs** pour vendre

Tous ces aménagements doivent prendre en compte la **spécificité territoriale de Mayotte** par rapport au reste de la région.

- la beauté de son lagon
- une nature très diversifiée
- en plus d'une culture très particulière et riche en découvertes

Ces particularités naturelles placent plus Mayotte, vers le développement de l'écotourisme.

Autre point qui a interpellé les membres de l'Assemblée, est l'applicabilité de la LOI GIRARDIN à Mayotte compte tenu des avantages qu'elle offre en matière de défiscalisation notamment au niveau du logement.

❖ **Autre problème soulevé : c'est la non valorisation de l'artisanat d'art**

Il est sans appel que l'artisanat est un domaine essentiel pour le développement touristique de l'île. Cependant, nous constatons **un manque de représentativité** de ce secteur. Ainsi, il est nécessaire d'y remédier afin de valoriser notre artisanat. Nous devons mettre en avant **l'authenticité de Mayotte** car le succès du développement en dépend.

Pour cela, nous avons besoin de l'implication effective de la population pour la faire adhérer à la problématique touristique.

En outre, proposer **un accueil personnalisé** par des **stands d'artisanats, des groupes de chants traditionnels** ; ce sont tous ces aspects qui reflètent le visage de Mayotte.

Toujours dans l'esprit de redonner au tourisme mahorais le souffle qui lui manque, a été suggéré **d'analyser son aspect financier**. Il faudrait rappeler que pour la plupart des personnes travaillant dans ce secteur d'activité, elles n'ont reçu aucune formation et ont souvent du mal à se prendre en charge. Une fois qu'un projet arrive à terme, elles rencontrent des difficultés pour renouveler leur activité faute d'encadrement et de suivi véritable.

II. PROPOSITIONS

Suite à ces remarques, dans une optique de rattrapage de multiples retards qu'accuse Mayotte au niveau de son développement touristique, **l'offre de produits et le développement de structures d'accueil doivent être une priorité**.

Aussi, **une charte de développement** prend toute son importance dans pareil projet d'avenir pour mieux cadrer les objectifs à plus long terme.

A cette fin, le CES réaffirme sa position sur la nécessité de mettre les moyens conséquents pour remédier aux obstacles précédemment cités :

- un centre de formation artisanale destinée aux responsables des associations et aux jeunes qui souhaitent se lancer dans le métier
- encadrement administratif des personnes concernées pour une meilleure gestion des ressources accompagné d'une politique de soutien, étant donné que ces personnes détiennent un vrai savoir-faire et sont également très motivées

- aider les artisans à écouler leurs produits pour les encourager à s'investir encore plus. Pour ce faire, il faudrait leur attribuer **un lieu de vente** qui facilitera la rencontre avec les touristes

Le CES n'a pas manqué d'insister sur l'aide et l'encadrement qui doivent être apportés aux acteurs oeuvrant dans ce domaine; l'objectif à long terme est la **pérennisation** de leurs activités. Nous sommes dans **une optique de durabilité**.

Le développement du tourisme et plus particulièrement l'écotourisme est l'affaire de tous ; il touche autant le secteur agricole mais aussi l'hôtellerie traditionnelle. En somme, tout le monde a à y gagner.